DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE SUD-OUEST
****
COMMUNE DE JAUX

- - Compte rendu de la séance du 17 Décembre 2014 -

Date de la Convocation : 10 décembre 2014 Date d'affichage de l'avis : 10 décembre 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 17
VOTANTS : 18

L'an **deux mil quatorze,** le **dix-sept décembre**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Michel JEANNEROT, Mme Sidonie MUSELET, Mme Delphine DUCANCHEZ, M. Philippe DEBLOIS, M. Robert HARDIVILLIER, M. Jean-Claude LUZIN, Mme Claudine DUMEZ, M. Dominique REGNAULT, Mme Francine DUGROSPREZ, M. Philippe CHARPENTIER, Mme Sandrine MERLIOT, M. Sébastien AFFRE, Mme Sandrine FONTAINE, M. Frédéric RULLEAU, Mme Agnès RENAULT, M. Jean-Pierre BETEGNIE, Monsieur Frédéric BLIN

ETAIENT ABSENTS :
Mme Christine CHOMYN qui a donné pouvoir à Mme Agnès RENAULT
Mme Valérie DEVILLERS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
Madame Delphine DUCANCHEZ est élue secrétaire de séance.

Après approbation des modifications apportées au procès-verbal du 13 novembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance :

- Chambre de Commerce et d'Industrie – Opération « préférence commerce »
- Parcelle A5 – Avis sur le maintien à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération du projet de cession au groupe Gueudet

Ces modifications de l'ordre du jour sont adoptées à l'unanimité.

I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET DETERMINATION DE L'ORDRE DU TABLEAU

En application de l'article L. 270 du code électoral, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,** prend acte de la démission de Monsieur Christian NAVARRO, proclame l'installation d'un nouveau conseiller municipal en la personne de Monsieur Frédéric BLIN et approuve la détermination de l'ordre du tableau comme suit :

FONCTION	QUALITE	NOM PRENOM	DATE DE LA PLUS RECENTE ELECTION
Maire	M.	JEANNEROT Michel	23 mars 2014
Premier adjoint	M.	HARDIVILLIER Robert	23 mars 2014
Deuxième adjointe	Mme	DUCANCHEZ Delphine	23 mars 2014
Troisième adjointe	Mme	MUSELET Sidonie	23 mars 2014
Quatrième adjoint	M.	DEBLOIS Philippe	23 mars 2014
Conseiller délégué 1	M.	REGNAULT Dominique	23 mars 2014
Conseiller délégué 2	M.	LUZIN Jean-Claude	23 mars 2014
Conseiller délégué 3	M.	AFFRE Sébastien	23 mars 2014
Conseiller 1	Mme	DUMEZ Claudine	23 mars 2014
Conseiller 2	Mme	DUGROSPREZ Francine	23 mars 2014
Conseiller 3	M.	CHARPENTIER Philippe	23 mars 2014
Conseiller 4	M.	RULLEAU Frédéric	23 mars 2014
Conseiller 5	Mme	DEVILLERS Valérie	23 mars 2014
Conseiller 6	Mme	FONTAINE Sandrine	23 mars 2014
Conseiller 7	Mme	MERLIOT Sandrine	23 mars 2014
Conseiller 8	M.	BETEGNIE Jean-Pierre	23 mars 2014
Conseiller 9	Mme	CHOMYN Christine	23 mars 2014
Conseiller 10	M.	BLIN Frédéric	23 mars 2014
Conseiller 11	Mme	RENAULT Agnès	23 Mars 2014

II. BUDGET PRIMITIF 2014 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de procéder aux virements de crédits ci-dessus sur le budget primitif 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap.	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2315	33	installations matériel et outillage techniques	+260,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap.	Compte	Opération	Nature	Montant
27	2762	33	Créances sur transferts de droits à déduction de TVA	+260,00 €

III. AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** en application de l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2015 les dépenses suivantes :

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
31-MAIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX		**100 000,00€**
	2158 – AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	80 000,00€
	2184 – MOBILIER	10 000,00€
	2111 – ACQUISITION DE TERRAIN	10 000,00€
40 - VOIRIE		**100 000,00€**
	2151 RESEAUX DE VOIRIE	100 000,00€
58 – ECOLE		**5 000,00€**
	2184 MOBILIER	5 000,00€
ONA : OPERATIONS NON AFFECTEES		**5 000,00 €**
	2041512 –GFP DE RATTACHEMENT (opération façades)	5 000,00 €
	TOTAL :	**210 000,00€**

IV. AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude réalisée par le Cabinet AREA et portant sur l'aménagement et la sécurisation du centre bourg.
Cette étude d'un montant de 3 835 € a permis d'estimer le coût des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg et des travaux d'aménagement et de mise aux normes des accès à la résidence le Clos St Pierre qui s'élève à 110 577,90 € HT (Maîtrise d'œuvre et SPS inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de solliciter une subvention de 30 891 € au taux de 27% (y compris 5% de bonification) sur la base d'une assiette subventionnable de 114 412,90 € HT (étude inclue)

V. AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Considérant qu'il est possible également de solliciter une subvention auprès de la DETR au titre des aménagements sécuritaires, de l'accessibilité et de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, **DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,** de solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR :

- Une subvention de 13 321 € sur la base d'une assiette subventionnable de 33 304,59 € HT au titre de l'accessibilité
- Une subvention de 6 033 € sur la base d'une assiette subventionnable de 12 067 € HT au titre des aménagements sécuritaires
- Une subvention de 4 794 € HT sur la base d'une assiette subventionnable de 11 985 € HT au titre de l'éclairage public.

VI. AFFAIRE FONCIERE – CESSION PARCELLE AL N°25

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait préempté la parcelle AL N°25 sur laquelle existe un bail commercial au profit de Monsieur et Madame TOURNEUR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec Monsieur et Madame TOURNEUR, la commune a la possibilité de leur céder une surface de 528m² sur laquelle est érigé un hangar fermé et de laisser une servitude de passage de 3,50 m sur l'emprise communale ainsi que des servitudes d'alimentation électrique et d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le service des domaines a estimé la valeur de ce bien à 90 000 €.

Le Conseil Municipal, **à 12 voix « pour », 4 voix « contre » (Mesdames RENAULT et CHOMYN, Messieurs BETEGNIE et BLIN) et 2 abstentions (Monsieur HARDIVILLIER, Madame DUMEZ), DECIDE** de céder à Monsieur et Madame TOURNEUR une surface de 528 m² sur la parcelle AL 25 sur laquelle est érigé un hangar fermé au prix de 90 000 €, de laisser une servitude de passage de 3,50 m ainsi que des servitudes d'alimentation électrique et d'alimentation en eau potable

VII. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2014

Le Conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2014.Ce bilan sera inclus au compte administratif de l'année 2014.

VIII. AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE – DISTRIBUTIONS DE DOCUMENTS D'INFORMATION ET SACS DE TRI – CONTRATS DE VACATIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**
- de recourir au service de Madame DESERTIAUX Magali et Monsieur Bernard VILLAUME pour la distribution des sacs de tri selon les tarifs suivants :

- 1173 € brut par agent pour la distribution des sacs Ordures Ménagères, Tris et Déchets Verts sur l'année :
    - Une distribution en avril 2015 : Sacs OM, Tris et Déchets Verts
    - Des permanences les 1er et 3ème samedi de chaque mois de janvier à décembre 2015 : Sacs OM, Tris

- de recourir au service de Madame BOUCHET Suzanne pour la distribution des documents d'information de l'ARC selon les tarifs suivants :

- 0,17 € brut par foyer et par distribution pour les revues ARC Infos. Lors de la distribution d'ARC INFOS et d'un 2ème document, la rémunération sera égale à la rémunération

prévue pour la distribution d'ARC INFOS plus la moitié de celle-ci. Lors de la distribution d'un document autre qu'ARC INFOS, le tarif appliqué sera le même que pour la distribution d'ARC INFOS.

IX. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE – OPERATION PREFERENCE COMMERCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie propose un dispositif appelé « préférence commerce » qui permet au commerçant de travailler et améliorer entre autres l'accueil de sa clientèle et l'aménagement de son point de vente.

Le coût initial est de 1 520 €. Il est subventionné par le Conseil Général et la Chambre de Commerce. Le coût résiduel est de 372 € TTC. Il est possible afin de subventionner ce coût résiduel de signer une convention avec la chambre de commerce et d'industrie.

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la chambre de commerce et d'industrie afin de financer le coût résiduel du dispositif « préférence commerce » pour un commerçant de Jaux.

X. PARCELLE A5 – AVIS SUR LE MAINTIEN A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU PROJET DE CESSION AU GROUPE GUEUDET

Le Conseil Municipal de Jaux prend acte de la décision du président de l'Agglomération de la Région de Compiègne de maintenir à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération du 18 décembre 2014 le projet de cession de la parcelle A5 au groupe Gueudet, ceci en dépit du courrier de Monsieur le Maire en date du 10 décembre 2014 demandant de « surseoir impérativement à cette délibération ».

La réunion publique conduite le 28 novembre 2014, première information officielle sur le projet, a révélé de nombreuses inquiétudes et questions aussi bien sur l'aspect architectural et l'impact paysager que sur la nature de l'activité.

Par rapport à cela, cette première réunion a soulevé la nécessité d'approfondir le cahier de prescriptions architecturales et d'engager une seconde phase de concertation et de dialogue.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, demande à Monsieur le Président de l'ARC de retirer impérativement ce projet de délibération de l'ordre du jour du Conseil d'agglomération du 18 décembre 2014.**

XI. INFORMATIONS DIVERSES

- **Arbre de noël :**

Madame MUSELET rappelle au Conseil Municipal que l'arbre de noël des enfants de la commune aura lieu le vendredi 19 décembre à 19h à la salle des sports. La distribution des cadeaux se fera le vendredi après-midi en lien avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

- **Cérémonie des vœux :**

Madame MUSELET indique que les vœux de Monsieur le Maire auront lieu le jeudi 8 janvier 2015 à 19h00 à la salle des fêtes.

- **Téléthon :**

Madame MUSELET précise que suite au lâcher de ballons organisé lors du Téléthon, 3 vignettes sont déjà revenues en mairie.

- **Voisins vigilants :**

Monsieur REGNAULT fait part du retour important concernant l'opération « voisins vigilants ». 120 personnes ont répondu favorablement. Une réunion d'information en présence de la gendarmerie et de Monsieur le Sous-préfet aura lieu le 20 janvier 2015 à 18h00 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Le Maire,

Michel JEANNEROT